

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: HARPIC POWERPLUS GEL CITRON

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2016-1003

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0005861-0012

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	5
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	8
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

HARPIC POWERPLUS GEL CITRON
CILLIT BANG GEL WC ULTRA DETARTRANT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	RB Hygiene Home France SAS
	Adresse	38 rue Victor Basch 91300 Massy France
Numéro de l'autorisation	FR-2016-1003 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0005861-0012	
Date de l'autorisation	15/09/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	21/06/2026	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	RECKITT BENCKISER (UK) LTD
Adresse du fabricant	SINFIN LANE DE24 9GG DERBY Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	SINFIN LANE DE24 9GG DERBY Royaume-Uni

Nom du fabricant	RECKITT BENCKISER PRODUCTION (POLAND) SP Z.O.O.
Adresse du fabricant	UI OKUNIN 1 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI Pologne
Emplacement des sites de fabrication	UI OKUNIN 1 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI Pologne

Nom du fabricant	P.P.H.U. TRANS-CHEM
Adresse du fabricant	UL. PRZEMYSLOWA 5 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI Pologne
Emplacement des sites de fabrication	UL. PRZEMYSLOWA 5 05-100 NOWY DWOR MAZOWIECKI Pologne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	INEOS CHLOR LIMITED
Adresse du fabricant	SOUTH PARADE, PO BOX 9 WA7 4JE RUNCORN Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	SOUTH PARADE, PO BOX 9 WA7 4JE RUNCORN Royaume-Uni

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	CARL BOSCH STR. 38, LUDWIGSHAFEN AM RHEIN, RHEINLAND PFALZ 67056 LUDWIGSHAFEN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CARL BOSCH STR. 38, LUDWIGSHAFEN AM RHEIN, RHEINLAND PFALZ 67056 LUDWIGSHAFEN Allemagne

Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	PCC ROKITA SA
Adresse du fabricant	UL. SIENKIEWICZA 4 56-120 BRZEG DOLNY Pologne
Emplacement des sites de fabrication	UL. SIENKIEWICZA 4 56-120 BRZEG DOLNY Pologne
Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BRENTAG POLSKA SP. Z.O.O.
Adresse du fabricant	UL. J. BEMA 21 47-224 KEDZIERZYN-KOZLE Pologne
Emplacement des sites de fabrication	UL. J. BEMA 21 47-224 KEDZIERZYN-KOZLE Pologne
Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	INDUSTRIAL CHEMICALS LIMITED
Adresse du fabricant	HOGG LANE, GRAYS, ESSEX RM175DU GRAYS Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	STONENESS ROAD, WEST THURROCK, GRAYS, ESSEX RM20 3AG GRAYS Royaume-Uni
Substance active	36 - Acide chlorhydrique
Nom du fabricant	BORREGAARD AS
Adresse du fabricant	PO BOX 162 N-1071 SARPSBORG Norvège
Emplacement des sites de fabrication	GARDSGATA 20, C PORT 1721 SARPSBORG Norvège

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide chlorhydrique	Hydrochloric acid	Substance active		231-595-7	9
Tallow trimethylammonium chloride	Quaternary ammonium compounds, trimethyltallow alkyl, chlorides	Substance non active	8030-78-2	232-447-4	0,385
Bis (2-hydroxyethyl) tallow alkylamine	Ethanol, 2,2'-iminobis-, Ntallow alkyl derivatives	Substance non active	61791-44-4	263-177-5	1,36

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas respirer les .

Se laver soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés..

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection de surface pour les cuvettes de toilettes - utilisateurs professionnels

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Bactéries, incluant les spores Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Champignons Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Virus Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Nettoyant désinfectant des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Description détaillée: Le produit est appliqué sans dilution directement par l'utilisateur grâce à l'embout d'application qui doit être placé directement sous le rebord de la cuvette des toilettes. Aucun nettoyage préalable à l'application n'est nécessaire.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 80 mL/cuvette Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Dose : 80 mL/cuvette Temps de contact : 60 minutes. La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en HDPE : 500 mL, 680mL, 750 mL, 900 mL, 1000 mL

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection de surface pour les cuvettes de toilettes - utilisateurs non professionnels

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection de surface pour les cuvettes des toilettes

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Bactéries, incluant les spores
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Levures
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Virus
Stade de développement: -

Domaine d'utilisation	Intérieur Nettoyant désinfectant des cuvettes de toilettes
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: - Description détaillée: Le produit est appliqué sans dilution directement par l'utilisateur grâce à l'embout d'application qui doit être placé directement sous le rebord de la cuvette des toilettes. Aucun nettoyage préalable à l'application n'est nécessaire.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 80 mL/cuvette Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Dose : 80 mL/cuvette Temps de contact : 60 minutes La fréquence d'application n'est pas restreinte. Appliquer autant de fois que nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en HDPE : 500 mL, 680mL, 750 mL, 900 mL, 1000 mL

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Les surfactants et/ou co-surfactants doivent être présents dans le produit à une teneur suffisante pour que les fonctions nettoyantes et désinfectantes des produits soient respectées.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Lever le siège des toilettes et diriger soigneusement l'embout sous le rebord de la cuvette.
- Presser et appliquer lentement tout autour de l'intérieur pour couvrir la cuvette entièrement.
- Pour un nettoyage optimal, laisser agir pendant 10 minutes, puis tirer la chasse d'eau.
- Pour désinfecter, laisser agir 60 minutes, rincer, brosser et tirer la chasse d'eau.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Le produit étant incompatible avec l'utilisation d'autres produits, il doit être mentionné sur l'étiquette : « Ne doit pas être utilisé avec de la javel liquide ou tout autre produit de nettoyage ».
- Le port de gant est recommandé.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Ne pas respirer les vapeurs.
- Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.

- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

- Contrôle des déversements accidentels :

- Petits déversements : diluer avec de l'eau et essuyer, ou absorber avec un matériau inerte. Tout matériel contaminé doit être éliminé comme déchets dangereux.

- Grands déversements : contenir et recueillir pour élimination. L'élimination du produit devra à tout moment respecter la législation sur l'élimination des déchets ainsi que les exigences des réglementations locales.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Produit :

- Les matériaux contaminés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ce produit et son contenant doivent être éliminés d'une manière sûre selon la législation sur l'élimination des déchets en vigueur et conformément aux exigences des autorités locales.

- Catalogue européen des déchets (EWC) de code de déchets 20 01 29 : Détergents contenant des substances dangereuses.

Conditionnement :

- La génération de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. L'élimination de cet emballage doit à tout moment se conformer à la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales.

- Catalogue européen des déchets (EWC) de code de déchets 15 01 10 : Résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses.

- Précautions particulières : Toute élimination doit se conformer à la législation de l'élimination des déchets ainsi que les exigences des autorités locales. Emballages et contenants à recycler seulement si complètement vidés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans l'emballage d'origine protégé des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles et de la nourriture et des boissons.

- Séparer des alcalis. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale.

- Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

- Durée de stockage : 2 ans.

6. Autres informations

-